

BUDGET GENERAL

Note de présentation

COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2025

Sommaire

LE CYCLE BUDGETAIRE ET LE VOTE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES.....3

COMPTE DE GESTION 20254

COMPTE ADMINISTRATIF 2025.....5

LES DEPENSES DE PERSONNEL..... 11

LE REMBOURSEMENT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE 12

LES RATIOS OBLIGATOIRES PREVUS A L'ARTICLE R-2313-1 DU CGCT..... 17

LE CYCLE BUDGETAIRE ET LE VOTE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

RAPPEL DU CYCLE BUDGETAIRE

Comme en 2025, la ville de NEUILLY-PLAISANCE a fait le choix de soumettre au vote de l'assemblée lors de la même séance, pour le budget général :

- Le compte de gestion 2025, établi par le comptable public
- Le compte administratif 2025, établi par l'ordonnateur : le Maire
- L'affectation des résultats de l'année 2025
- Le budget primitif 2026

La présente note, rédigée en application des dispositions de l'article L.2313-1, traitera du compte de gestion 2025, du compte administratif 2025 et de l'affectation des résultats 2025.

COMPTE DE GESTION 2025

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

09100 - NEUILLY-PLAISANCE VILLE

Exercice 2025

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-165 513,17		-2 282 956,54		-2 448 469,71
Fonctionnement	11 762 970,05	5 899 422,79	3 357 609,03		9 221 156,29
TOTAL I	11 597 456,88	5 899 422,79	1 074 652,49		6 772 686,58
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	11 597 456,88	5 899 422,79	1 074 652,49		6 772 686,58

Résultats budgétaires de l'exercice

09100 - NEUILLY-PLAISANCE VILLE

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	23 803 741,98	39 066 069,58	62 869 811,56
Titres de recette émis (b)	11 211 220,99	34 793 607,65	46 004 828,64
Réductions de titres (c)		102 762,20	102 762,20
Recettes nettes (d = b - c)	11 211 220,99	34 690 845,45	45 902 066,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	23 803 741,98	39 066 069,58	62 869 811,56
Mandats émis (f)	13 518 688,55	32 017 229,16	45 535 917,71
Annulations de mandats (g)	24 511,02	683 992,74	708 503,76
Dépenses nettes (h = f - g)	13 494 177,53	31 333 236,42	44 827 413,95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 357 609,03	1 074 652,49
(h - d) Déficit	2 282 956,54		

Le compte de gestion 2025 fait apparaître un résultat de l'exercice 2025 de **6 772 686,58 euros**, se décomposant en :

- un excédent de la section de fonctionnement de**9 221 156,29 €**
- un besoin de financement investissement (Hors RAR)**2 448 469,71 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	31 333 236,42	G	34 690 845,45
	Section d'investissement	B	13 494 177,53	H	11 211 220,99
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	5 863 547,26
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	165 513,17	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
		TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D 44 992 927,12	= G + H + I + J	51 765 613,70
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	9 128 949,34	L	5 944 926,47
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	9 128 949,34	= K + L	5 944 926,47
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	31 333 236,42	= G + I + K	40 554 392,71
	Section d'investissement	= B + D + F	22 788 640,04	= H + J + L	17 156 147,46
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	54 121 876,46	= G + H + I + J + K + L	57 710 540,17

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Section d'investissement

Présentation générale du compte administratif 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES							A
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		23 633 629,17	13 494 177,53	9 128 949,34	1 010 502,30	0,00	13 494 177,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	821 705,85	262 429,07	196 607,72	362 669,06	0,00	262 429,07
204	Subventions d'équipement versées (7)	1 051 214,53	463 938,14	376 467,33	210 809,06	0,00	463 938,14
21	Immobilisations corporelles	8 768 728,71	6 752 471,16	1 767 828,40	248 429,15	0,00	6 752 471,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 011 651,53	5 097 782,91	6 788 045,89	125 822,73	0,00	5 097 782,91
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		22 653 300,62	12 576 621,28	9 128 949,34	947 730,00	0,00	12 576 621,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	331 228,55	331 226,09	0,00	2,46		331 226,09
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	557 000,00	553 874,97	0,00	3 125,03		553 874,97
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		948 228,55	885 101,06	0,00	63 127,49	0,00	885 101,06
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	4 100,00	4 031,05	0,00	68,95	0,00	4 031,05
Total des dépenses réelles		23 605 629,17	13 465 753,39	9 128 949,34	1 010 926,44	0,00	13 465 753,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	28 000,00	28 424,14		-424,14		28 424,14
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		28 000,00	28 424,14		-424,14		28 424,14
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		165 513,17					
Total des dépenses d'investissement cumulées		23 799 142,34	13 659 690,70	9 128 949,34	1 010 502,30	0,00	13 494 177,53

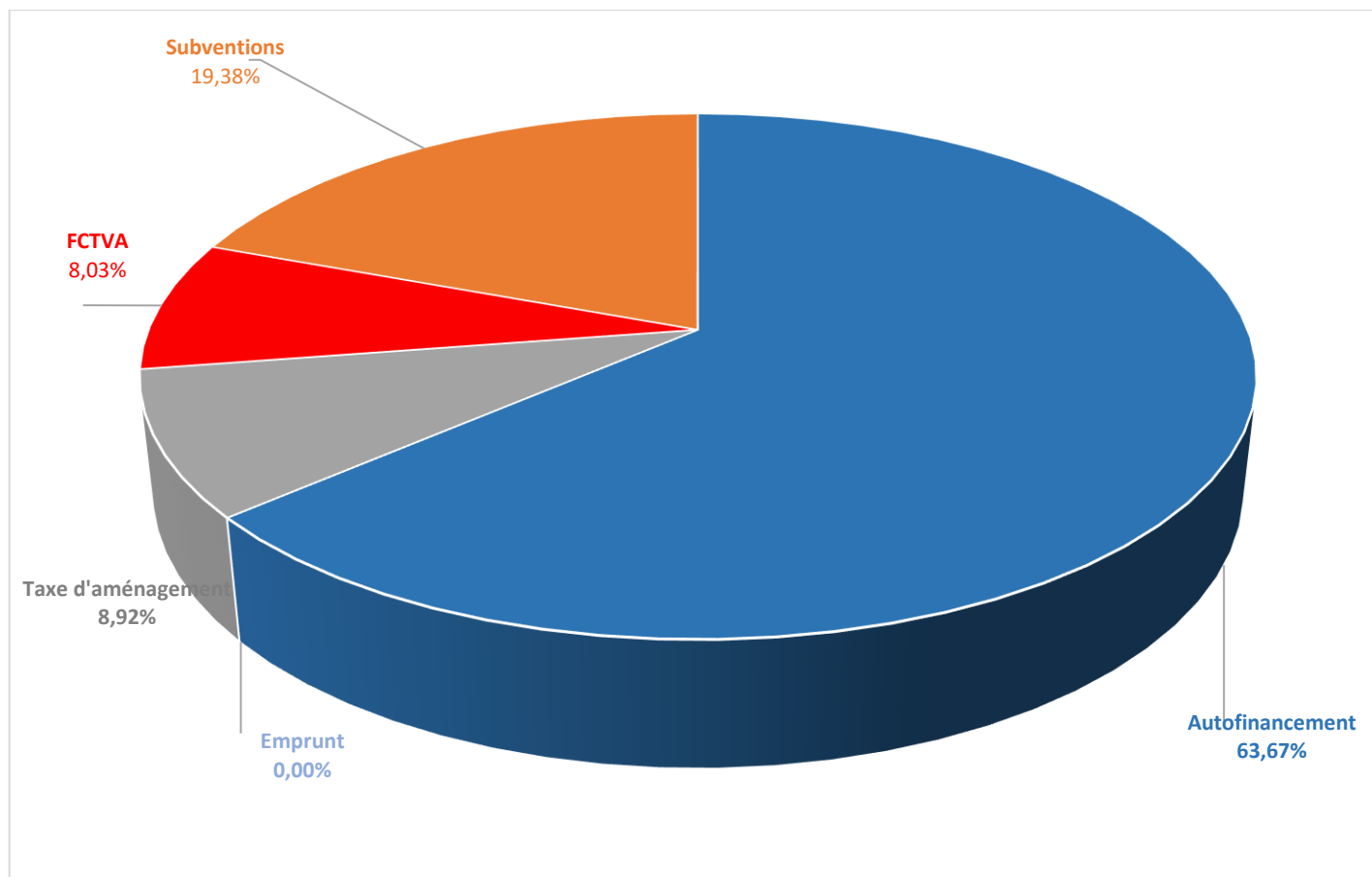
Section d'investissement

Présentation générale du compte administratif 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		23 799 142,34	11 211 220,99	5 944 926,47	6 642 994,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 504 119,55	2 090 133,84	5 224 926,47	-810 940,76
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 869 000,00	0,00	0,00	2 869 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	82 593,96	0,00	-82 593,96
21	Immobilisations corporelles	0,00	385,66	0,00	-385,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 373 119,55	2 173 113,46	5 224 926,47	1 975 079,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 799 422,79	7 803 778,13	0,00	-1 004 355,34
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	16 500,00	9 296,20	0,00	7 203,80
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	915 000,00		720 000,00	
Total des recettes financières		7 730 922,79	7 813 074,33	720 000,00	-802 151,54
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	4 100,00	4 031,05	0,00	68,95
Total des recettes réelles		17 108 142,34	9 990 218,84	5 944 926,47	1 172 997,03
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	5 382 810,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 308 190,00	1 221 002,15		87 187,85
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		6 691 000,00	1 221 002,15		5 469 997,85
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		23 799 142,34	11 211 220,99	5 944 926,47	6 642 994,88

Financement des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)
11 211 220,99 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT CA 2025



Section de fonctionnement

Présentation générale du compte administratif 2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		39 030 597,26	30 750 918,37	582 318,05	0,00	7 697 360,84	0,00	31 333 236,42
011	Charges à caractère général (3)	8 976 995,26	6 929 912,42	449 415,51	0,00	1 597 667,33	0,00	7 379 327,93
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	19 704 046,00	19 084 673,08	0,00	0,00	619 372,92		19 084 673,08
014	Atténuations de produits	730 000,00	728 834,00	0,00	0,00	1 166,00		728 834,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 277 624,00	2 142 346,69	132 902,54	0,00	2 374,77	0,00	2 275 249,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		31 688 665,26	28 885 766,19	582 318,05	0,00	2 220 581,02	0,00	29 468 084,24
66	Charges financières	415 132,00	412 309,89	0,00	0,00	2 822,11		412 309,89
67	Charges spécifiques (3)	37 700,00	37 599,14	0,00	0,00	100,86		37 599,14
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	198 100,00	197 976,00			124,00		197 976,00
Total des dépenses financières		650 932,00	647 885,03	0,00	0,00	3 046,97		647 885,03
Total des dépenses réelles		32 339 597,26	29 533 651,22	582 318,05	0,00	2 223 627,99	0,00	30 115 969,27
023	Virement à la section d'investissement	5 382 810,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 308 190,00	1 217 267,15			90 922,85		1 217 267,15
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		6 691 000,00	1 217 267,15			5 473 732,85		1 217 267,15

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
---	------	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	39 030 597,26	30 750 918,37	582 318,05	0,00	7 697 360,84	0,00	31 333 236,42
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	---------------------	-------------	----------------------

Section de fonctionnement

Présentation générale du compte administratif 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B
---	----------

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		33 167 050,00	34 690 845,45	0,00	0,00	-1 523 795,45
013	Atténuations de charges (3)	130 000,00	107 801,04	0,00	0,00	22 198,96
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 903 750,00	2 107 646,77	0,00	0,00	-203 896,77
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 300 000,00	5 440 640,00	0,00	0,00	-140 640,00
731	Fiscalité locale	20 200 000,00	20 408 341,50	0,00	0,00	-208 341,50
74	Dotations et participations (3)	5 000 000,00	5 414 213,90	0,00	0,00	-414 213,90
75	Autres produits de gestion courante (3)	529 000,00	1 119 649,92	0,00	0,00	-590 649,92
Total des recettes de gestion des services		33 062 750,00	34 598 293,13	0,00	0,00	-1 535 543,13
76	Produits financiers	75 000,00	26 944,50	0,00	0,00	48 055,50
77	Produits spécifiques (3)	0,00	35 072,68	0,00	0,00	-35 072,68
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 300,00	2 111,00			-811,00
Total des recettes financières		76 300,00	64 128,18	0,00	0,00	12 171,82
Total des recettes réelles		33 139 050,00	34 662 421,31	0,00	0,00	-1 523 371,31
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	28 000,00	28 424,14			-424,14
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		28 000,00	28 424,14			-424,14

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	5 863 547,26				
--	--------------	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	39 030 597,26	40 554 392,71	0,00	0,00	-1 523 795,45
--	----------------------	----------------------	-------------	-------------	----------------------

LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les crédits inscrits au BP 2025 s'élevaient à **19 704 046,00 €** pour une réalisation de dépenses à hauteur de : **19 084 673,08 € soit 96,86% d'exécution.**

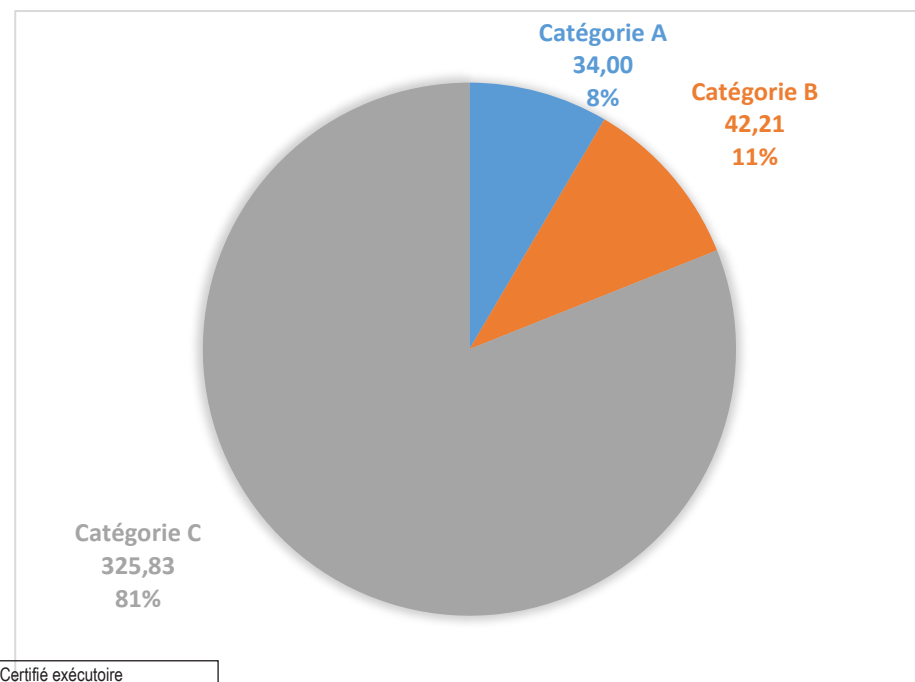
Explications de la différence : des postes ont été vacants (en cumulés plus de 10 postes dont Directrice des finances et son adjoint, responsable du service voirie, directrice de crèche, agents de PM et ASVP, etc).

Au 31/12/2025, les effectifs sont répartis à :

81% en catégorie C

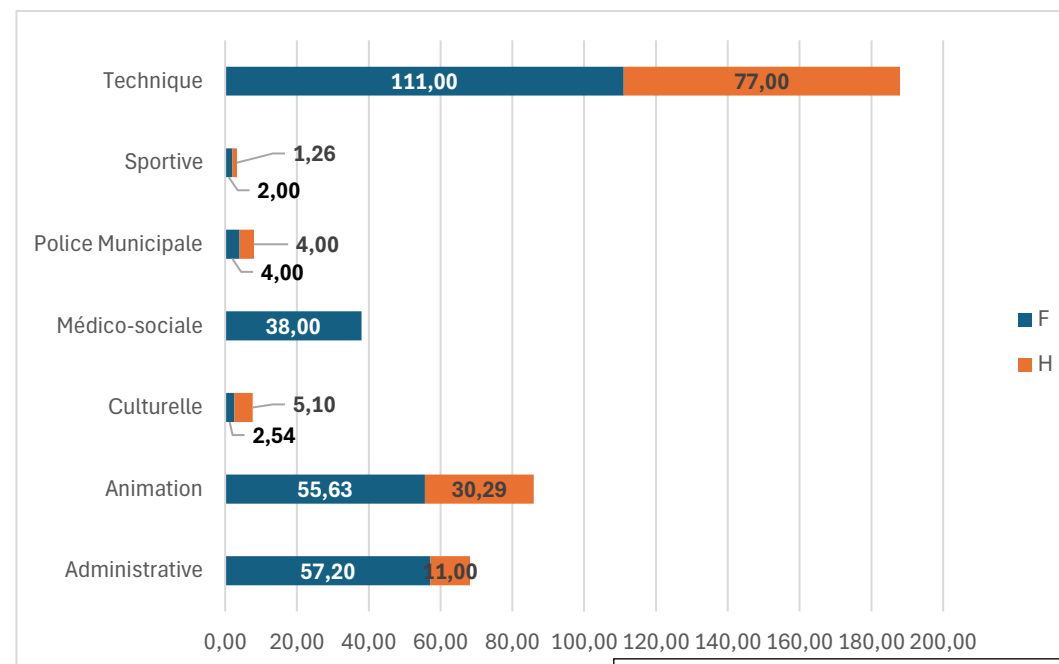
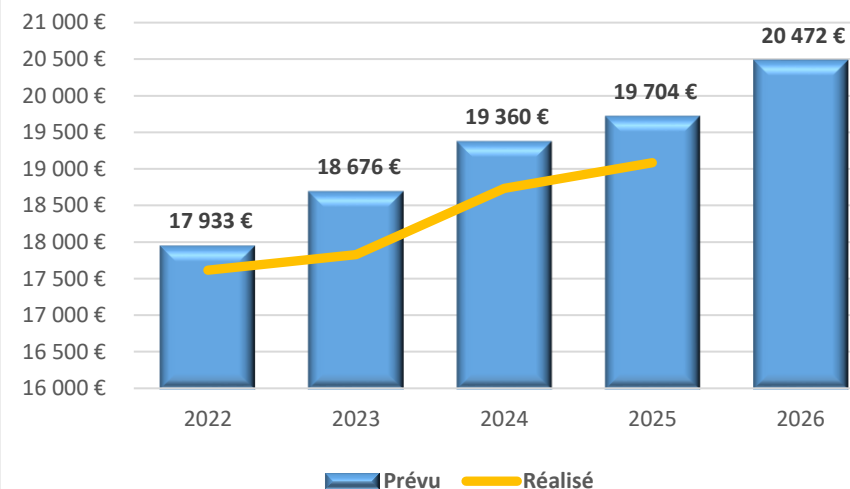
11 % en catégorie B (encadrement intermédiaire)

8 % en catégorie A (encadrement supérieur)



Certifié exécutoire
Acte publié le 22/04/2026

Evolution des dépenses de personnel (en milliers d'€)



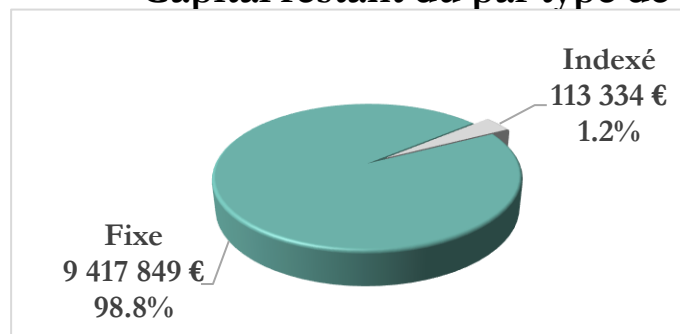
Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260415-DLB-2026-04-43-BF
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

LE REMBOURSEMENT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE

Le **remboursement de la dette actuelle** était en progression jusqu'en 2023, dernière année du contrat CLTR (Crédit Long Terme Renouvelable). L'impact de ce contrat se faisait uniquement sur la partie du remboursement en capital.

Un emprunt de 4M€, prévu au BP 2022, a été contractualisé en septembre 2022. L'encaissement a eu lieu au cours du dernier trimestre 2023 avec une première échéance en février 2024.

Capital restant dû par type de



L'encours de la dette est composé à 98,8 % d'emprunts à taux fixe.

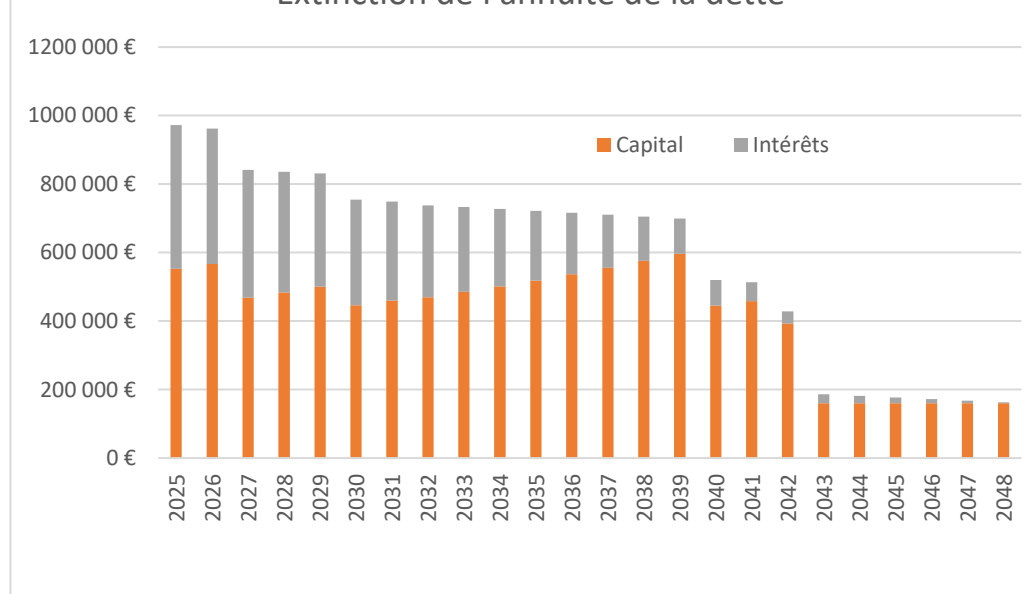
La classification des contrats de la commune (échelle GISSLER) est A1, correspondant à une absence de risque par rapport aux modalités de calcul des taux d'intérêts et à la structuration des contrats.

Les **annuités de remboursement de la dette actuelle** se stabilisent car aucun **nouvel emprunt n'a été contracté en 2025**.

Ensuite, les annuités diminuent par pallier en dégagant des marges de manœuvre permettant de contracter le cas échéant de nouveaux emprunts.

L'encours de dette actuelle auprès des différents établissements bancaires est de **9 417 849 € au 31/12/2025**, répartis au sein de 7 contrats.

Extinction de l'annuité de la dette



Le compte administratif 2025 comporte, en section d'investissement, des restes à réaliser en dépenses pour un montant de : **9 128 949.34 €** et de **5 944 926.47 € en recettes**

- Soit un solde net négatif de : **3 184 022.87 €**

L'exercice 2025 a été clôturé avec un excédent de : **3 588 663.71 €**

composé :

- du résultat de la section de fonctionnement : **+ 9 221 156.29 €**
- du résultat de la section d'investissement intégrant les restes à réaliser : **- 5 632 492.58 €**

**Ces éléments seront repris au budget primitif 2026
selon les modalités prévues dans la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2025.**

Les résultats de l'exécution budgétaire 2025 issus du compte administratif 2025 sont conformes aux résultats du compte de gestion 2025 établi par le comptable public.

Les comptes de l'ordonnateur et du comptable pour l'exercice 2025 sont en concordance.

BUDGET VERT

La loi de finances du 29 décembre 2023 pour 2024 instaure l'obligation pour les collectivités d'établir un état annexé pour mesurer l'impact du budget pour la transition écologique.

Le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, prévoit *qu'à partir de l'exercice 2024, les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :*

- 2031 « Frais d'études » ;
- 2111 « Terrains nus » ;
- 2115 « Terrains bâtis » ;
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » ;
- 21312 « Bâtiments scolaires » ;
- 21318 « Autres bâtiments publics » ;
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics » ;
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés » ;
- 2138 « Autres constructions » ;
- 2151 « Réseaux de voirie » ;
- 2152 « Installations de voirie » ;
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire » ;
- 21828 « Autres matériels de transport » ;
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours » ;
- 2313 « Constructions en cours » ;

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours » ;
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

A partir de l'exercice 2025, la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement pour l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées des budgets visés à l'article 1er, hors remboursement des annuités d'emprunt à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.

Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 susvisée correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées à l'article 2 est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour l'axe 6°.

L'analyse environnementale des dépenses visées à l'article 2 est étendue à l'ensemble des axes à compter de l'exercice 2027.

Cette analyse consiste à classer lesdites dépenses en « favorable, mixte, neutre, défavorable ou non côté ».

En dépit du guide méthodologique mis à disposition par l'Etat mais non contraignant (étude I4CE, où 80% des dépenses des collectivités ne correspondent pas aux grilles retenues), de nombreuses interprétations sont possibles. Par exemple, une commune du Sud de la France qui avait remplacé son terrain de sport en gazon pour un terrain synthétique dans l'objectif de consommer moins d'eau a ainsi coché la case dépense favorable, tout comme une autre de la région parisienne qui avait pris la décision exactement inverse, estimant qu'elle remplissait ainsi un objectif de renaturation de ses sols.

Il faudrait établir un référentiel pour trancher les contradictions et arrêter une position commune à l'ensemble des collectivités. Sinon, chaque association d'élus ou de techniciens risque de promouvoir son propre référentiel. Aussi, Neuilly-Plaisance s'est inspiré du guide de l'I4CE. A été classé en favorable tout ce qui contribue à améliorer l'empreinte carbone de la Ville (ex : remplacements des chaudières fioul, isolation de bâtiments, désimperméabilisation des sols avec la cour oasis, éclairage LED, réhabilitation énergétique de logements, véhicule électrique, piste cyclable, arceaux vélos etc). A l'inverse, l'acquisition d'un véhicule thermique, ou bien encore la création du city stade qui a une emprise

au sol plus importante que le terrain précédent, le matériel informatique, etc ont été classés en défavorable. Le reste des dépenses visées à l'article 2 du décret en neutre (réfection de voirie)

LES RATIOS OBLIGATOIRES PREVUS A L'ARTICLE R-2313-1 DU CGCT

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 289.16 €
2. Produit des impositions directes / Population	961,40 €
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population.....	1 483.77 €
4. Dépenses d'équipement brut / Population	558.53 €
5. Encours de la dette / Population.....	403.14 €
6. DGF / Population.....	133.4 €
7. Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement.....	63,37 %
8. (Dépenses de fonctionnement + remboursement dette en capital) / Recettes réelles de fonctionnement.....	88,48 %
9. Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement.....	36.30 %
10. Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement.....	27.17 %